



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 288

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE
SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 36004AB**

**Avis de motion donné le 14 décembre 2020
Adopté le 25 janvier 2021
En vigueur le 29 janvier 2021**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36004Ab, située approximativement à l'est du chemin Bédard, au sud de la rue des Balises, à l'ouest de la route Jean-Gauvin et au nord de l'avenue Notre-Dame.

La zone 36024Ha est agrandie à même une partie de la zone 36004Ab de sorte que les normes particulières prescrites pour la zone 36024Ha s'appliquent désormais dans la partie du territoire touchée par la modification.

RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 288

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE
SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 36004AB**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge*, R.C.A.3V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA3Q36Z01, par l'agrandissement de la zone 36024Ha à même une partie de la zone 36004Ab, qui est réduite d'autant, tel qu'illustré au plan numéro RCA3VQ288A01 de l'annexe I du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RCA3VQ288A01



36120Ab

Route-Jean-Gauvin

36004Ab

36027Ha

36024Ha

36022Ha

Avenue Notre-Dame

36025Ha

36023Ha

36026Ra

36028Ab

36244Ab

36207Ha



SERVICE DE LA PLANIFICATION
DE L'AMÉNAGEMENT ET
DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE
SUR L'URBANISME
ANNEXE I - ZONAGE
EXTRAIT DU PLAN CA3Q36Z01

Date du plan : 2020-10-20
No du règlement : R.C.A.3V.Q.288
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA3VQ288A01
Échelle : 1:3 000

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36004Ab, située approximativement à l'est du chemin Bédard, au sud de la rue des Balises, à l'ouest de la route Jean-Gauvin et au nord de l'avenue Notre-Dame.

La zone 36024Ha est agrandie à même une partie de la zone 36004Ab de sorte que les normes particulières prescrites pour la zone 36024Ha s'appliquent désormais dans la partie du territoire touchée par la modification.